



## Circulaire 7063

du 28/03/2019

**Appel aux candidatures pour l'octroi d'un mandat de directeur(rice) de domaine pour la musique, prenant cours le 1er septembre 2019, à pourvoir dans une école supérieure des arts de la Communauté française, à savoir le Conservatoire Royal de Liège**

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	du 28/03/2019 au 30/04/2019
Documents à renvoyer	oui, pour le 30/04/2019

Information succincte	Appel aux candidatures pour l'octroi d'un mandat de directeur (rice) de domaine pour la musique
-----------------------	---

Mots-clés	Mandat - Directeur de domaine - Conservatoire royal de Liège
-----------	--

### Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
<b>Wallonie-Bruxelles Enseignement</b> <b>Ens. officiel subventionné</b> <b>Ens. libre subventionné</b> Libre confessionnel Libre non confessionnel	Secondaire artistique à horaire réduit Ecoles supérieures des Arts Hautes Ecoles

### Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)</li><li>Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)</li><li>Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)</li><li>Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)</li></ul> Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution : <ul style="list-style-type: none"><li>Les organisations syndicales</li></ul>
---

### Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Service général des statuts et de la carrière des Personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles – Jacques LEFEBVRE
--

### Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Bultez, Sarah	AGE – DGPEoFWB – Service général des statuts et de la Carrière	02/413 21 86 sarah.bultez@cfwb.be

**OBJET :** Appel aux candidatures pour l'octroi d'un mandat de directeur(rice) de domaine pour la musique, prenant cours le 1er septembre 2019, à pourvoir dans une école supérieure des arts de la Communauté française, à savoir le Conservatoire Royal de Liège

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser une copie de l'appel publié au Moniteur belge ce 28 mars 2019 pour l'octroi d'un mandat de Directeur(rice) de domaine pour la musique, prenant cours le 1<sup>er</sup> septembre 2019, à pourvoir dans une école supérieure des arts organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, à savoir le Conservatoire Royal de Liège.

Toute personne qui souhaite des d'informations complémentaires au sujet de cet appel à candidature est invitée à joindre Madame Sarah BULTEZ soit téléphone au numéro 02/413 21 86, soit par courrier électronique à l'adresse [sarah.bultez@cfwb.be](mailto:sarah.bultez@cfwb.be).

L'avis publié au Moniteur belge ce 28 mars 2019 constitue la seule source d'information officielle.

J'attire votre attention sur le fait que les candidatures doivent être introduites, selon les formes et prescriptions de l'appel, par lettre recommandée à la poste le 30 avril 2019 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

Dès à présent, je vous remercie de votre mobilisation à ce propos.

Jacques LEFEBVRE

Directeur général

## MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

### APPEL AUX CANDIDATURES POUR L'OCTROI D'UN MANDAT DE DIRECTEUR DE DOMAINE POUR LA MUSIQUE, PRENANT COURS LE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2019, A POURVOIR DANS UNE ECOLE SUPERIEURE DES ARTS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE, A SAVOIR LE CONSERVATOIRE ROYAL DE LIEGE

\*\*\*\*\*

Le présent appel est lancé conformément aux dispositions des articles 101 à 104 et des articles 121 bis à 124 du décret du 20 décembre 2001, fixant les règles spécifiques à l'Enseignement supérieur artistique organisé en Ecoles supérieures des Arts (organisation, financement, encadrement, statuts des personnels, droits et devoirs des étudiants).

Conformément aux articles 57 §1 al.4, 72 §5 al.3 et 121bis du décret du 20 décembre 2001 précité, *« Le directeur d'une Ecole supérieure des arts est le délégué du Pouvoir organisateur ou du Gouvernement et exécute ses décisions. Il est chargé, avec le ou les directeur(s) adjoint(s) et le ou les directeur(s) de domaine s'il échet, de la mise en œuvre du projet pédagogique et de la gestion quotidienne de l'établissement [...] »*

*« Le mandat des directeurs de domaine leur est confié par le Gouvernement pour une durée de cinq ans. Ce mandat est renouvelable sur la base d'une évaluation réalisée par une Commission d'évaluation ».*

*« Le Directeur de domaine est désigné par le Pouvoir organisateur, conformément à la procédure de recrutement applicable pour la désignation des directeurs des Ecoles supérieures des Arts.*

*Le Directeur de domaine dirige le domaine pour lequel il est désigné. Il agit sous l'autorité du Directeur de l'Ecole supérieure des Arts.*

*La charge hebdomadaire à prestations complètes [...] d'un directeur de domaine comporte 36 heures par semaine. Elle est complète et indivisible. » .*

L'entrée en fonction prendra cours le 1<sup>er</sup> septembre 2019, pour un mandat se terminant le 31 août 2024, renouvelable sur la base d'une évaluation réalisée conformément à l'article 121bis du décret du 20 décembre 2001 précité.

#### **1. Conditions requises :**

Ce mandat est accessible aux membres du personnel de l'établissement nommés à titre définitif ou désignés à titre temporaire à durée déterminée ou indéterminée, ainsi qu'à tout candidat répondant aux conditions fixées par l'article 121ter du décret du 20 décembre 2001 précité, à savoir :

« 1° [...];

2° *jouir des droits civils et politiques;*

3° *remettre, lorsqu'il s'agit d'une première entrée en fonction dans l'enseignement, un certificat médical, daté de moins de six mois, attestant que le candidat se trouve dans les conditions de santé telles qu'il ne puisse mettre en danger celle des étudiants et des autres membres du personnel ;*

4° *être de conduite irréprochable;*

5° *satisfaire aux lois sur la milice;*

6° *déposer un projet pédagogique et artistique relatif au mandat visé et le présenter à la Commission de recrutement.*

## **2. Forme de la candidature et durée de validité du présent appel:**

**A peine de nullité**, toute candidature doit être envoyée en **double exemplaire sous pli recommandé** à l'Administration **au plus tard le 30 avril 2019** (le cachet de la poste faisant foi) **et contenir les documents suivants** :

- un acte de candidature d'après le modèle reproduit en annexe dans le présent appel ;
- un curriculum vitae et des documents relatifs aux titres et à l'expérience utile visée à l'article 68 du décret du 20 décembre 2001 précité ainsi que, le cas échéant, des mentions de publications scientifiques et justifications d'expériences professionnelles ou artistiques diverses ;
- des éléments susceptibles d'établir leur valeur et leurs mérites et à en apporter, le cas échéant, la preuve ;
- d'un projet pédagogique et artistique qui expose la manière détaillée et singulière dont le candidat envisage sa tâche de directeur de domaine dans l'Ecole supérieure des Arts (cf art 9, art.72§5 et art.123 ter combinés, du décret du 20 décembre 2001 précité) ;
- d'un extrait du casier judiciaire daté de 6 mois maximum.

Les candidatures doivent être introduites, **par lettre recommandée à la poste**, à l'adresse suivante:

**Fédération Wallonie-Bruxelles**  
Direction générale des personnels de l'enseignement de la Fédération Wallonie Bruxelles  
Service général des Statuts et de la Carrière  
A l'attention de Madame Sarah Bultez  
Boulevard du Jardin Botanique 20-22 (local 2G21)  
1000 BRUXELLES

## **3. Examen des candidatures, délai et calendrier prévisionnel :**

Au plus tard le lundi 13 mai 2019, la Direction générale des personnels de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Service général des Statuts et de la Carrière des personnels examine la recevabilité des candidatures.

Les candidats qui ne répondent pas aux conditions fixées par l'article 121 ter du décret du 20 décembre 2001 précité seront informés des motifs de non recevabilité de leur candidature, par pli simple ainsi que par courrier électronique (à l'adresse fournie par le candidat dans son acte de candidature et sans que l'Administration puisse être tenue responsable de la non-délivrance du courriel pour une cause technique ou imputable au candidat telle que erreur dans l'adresse communiquée, indisponibilité de celle-ci etc.).

Les candidatures recevables seront communiquées à la Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique. Cette dernière convoque la Commission de recrutement et lui transmet les dossiers.

Conformément à l'article 104 du décret du 20/12/2001 précité pris en application des articles 57§1 al.4 et 124, « *les candidatures aux fonctions du personnel directeur [...] sont examinées par la Commission de recrutement.*

*Cette Commission examine les projets pédagogiques et artistiques des candidats. Après examen des projets, la Commission sélectionne les candidats retenus pour un entretien individuel.*

*La Commission de recrutement remet un rapport motivé pour chaque candidat au Conseil de gestion pédagogique. Le directeur transmet le rapport accompagné de l'avis du Conseil de gestion pédagogique au Gouvernement».*

Les candidats retenus pour l'entretien seront invités à se présenter devant la Commission de recrutement dans le courant du mois de juin. Ceux-ci en seront informés par pli simple ainsi que par courrier électronique, au plus tard 8 jours calendrier avant la date de leur entretien.

**4. Lieu(x) où la fonction sera exercée :**

L'adresse du siège social du Conservatoire royal de Liège est la suivante :

Conservatoire Royal de Liège  
Rue Forger, 14  
4000 Liège

**Candidature pour l'octroi d'un mandat de Directeur(rice) de domaine pour la  
Musique à pourvoir au Conservatoire Royal de Liège**

A renvoyer en **double exemplaire** par envoi recommandé à :

**Fédération Wallonie-Bruxelles**  
 Direction générale des personnels de l'enseignement de la Fédération Wallonie Bruxelles  
 Direction générale des statuts et de la carrière  
 A l'attention de Madame Sarah Bultez  
 Boulevard du Jardin Botanique 20-22 (local 2G21)  
 1000 BRUXELLES

**Pour le 30 avril 2019 au plus tard**

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : ..... n° .....

Code Postal ..... Localité : ..... Pays : .....

Date de naissance : ... / ... / .....

Nationalité : .....

Téléphone : .....

GSM : .....

Adresse de courrier électronique : .....

Titres (joindre toutes les copies nécessaires) :

Intitulé	Options	Date	Etablissement	Langue

